

RÉSOLUTION N° 12

Nomination du Directeur général

VU

Les Textes Fondamentaux de l'OIE notamment l'article 8 des Statuts organiques, l'article 11 du Règlement organique et l'article 26 du Règlement général,

CONSIDÉRANT

1. Le report de la 88^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE à mai 2021,
2. La résolution n° 6, adoptée par le biais de la Procédure Adaptée 2020, approuvant la prolongation exceptionnelle du mandat de la Dre Monique Eloit jusqu'à la 88^e Session générale (2021),
3. Le résultat de l'élection organisée le 28 mai 2021,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

De nommer la Dre Monique Eloit au poste de Directrice générale de l'OIE pour une période de cinq ans, à savoir jusqu'au 30 juin 2026.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 28 mai 2021
pour une entrée en vigueur au 29 mai 2021)